



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 038-213803364-20260929-CM26_50-DE

DÉLIBÉRATION : 2026-50

OBJET : FINANCES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU : lundi 28 septembre 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 24 septembre 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 15 – VOTANTS : 19

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline		X		L. DAVID
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig		X		L. BIEUVELET
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde		X		E. JOURDAN
SIMIAN	André	X				LAROSE	Didier	X			
CHERY	Alain	X				BANDOCK	Céline	X			
MERCIER	Valérie	X				CHARLOT	Guy		X		D. LAROSE
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

NOTE DE SYNTHÈSE :

VU :

- les articles L 2122-23 du CGCT,
- la délibération du Conseil Municipal n°2026-17 en date du 31 mars 2026 confiant à Monsieur le Maire des délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS SUIVANTES

ENTREPRISE	SOMME (€ HT)	DESCRIPTION
CJD	5 860,00 €	Fourniture et pose de brasseurs d'air pour 2 classes de l'école Paul Vincensini
FRANCIOLI	31 827,40 €	Fourniture et pose d'un sanitaire public
MC2F	5 805,00 €	Fourniture et pose d'une porte pour la sacristie de l'église
CJD	8 790,00 €	Fourniture et pose de brasseurs d'air pour 3 classes de l'école Paul Vincensini
RICOH	1 394,00 €	Fourniture d'un copieur multifonctions pour le restaurant scolaire
TE38	1 004,00 €	Rénovation d'une armoire d'éclairage public
CUISINES NOURRICIÈRES	1 850,00 €	Accompagnement de l'équipe de cuisine sur la conception des menus pour une durée de 6 mois

PALLADIUM	2 450,68 €	Sonorisation et location diverses dans le cadre de la fête du village
FLAMING CARAVAN	1 550,00 €	Spectacle dans le cadre de la fête du village
EDUC LOISIRS	2 753,60 €	Fourniture de vélo pour l'école Paul Vincensini
EOLYA	1 294,45 €	Fourniture et pose d'un moto-ventilateur pour la hotte de la SAR
MC2F	3 682,00 €	Remplacement porte local esthétique
CJD	4 147,20 €	Fourniture et pose de projecteurs pour le terrain de pétanque de la plaine sportive
LIVE DIFFUSION	2 304,00 €	Ecran géant fan zone coupe du monde de football (diffusion de 2 matchs)
SELARL LIGAS-RAYMOND ET PETIT	1 140,00 €	½ échangeur : Régularisation de la facture d'honoraire pour la postulation en procédure d'appel (non réglée en 2024)
D-SECURITE	1 323,20 €	Fourniture et mise en service d'un défibrillateur sur la place de l'école Paul Vincensini
CJD	1 518,00 €	Remplacement de carré LED HS à l'école Paul Vincensini
ALEXANDRE RENOV	1 948,30 €	Réfection de la faïence des toilettes de l'accueil et de l'étage de la Mairie
PS2S	4 550,00 €	Réfection de la plomberie des toilettes de l'accueil et de l'étage de la Mairie
SARL GILLIOT	4 555,00 €	Installation d'une climatisation réversible à l'accueil et dans le bureau du RDC de la Mairie
COLDIS	1 234,66 €	Fourniture de produits d'entretien
COLDIS	1 409,57 €	Fourniture de produits d'entretien
CARS FAURE	1 900,00 €	Bus navette école/gymnase (de novembre 26 à avril 27)
SEDI	1 945,00 €	Reliure des registres des délibérations et arrêtés depuis 2010

Autres décisions :

- Bail commercial liant la commune avec l'association s'épanouir à son rythme (école Montessori) : Signature devant notaire d'un avenant au bail ramenant le loyer de 1 800 € mensuel à 1 000 € mensuel à compter du mois d'octobre 2026. Les frais d'acte de 600 € sont pris en charge par la commune.
- Association s'épanouir à son rythme (école Montessori) : Accord exceptionnel d'un différé de paiement des loyer de juillet et août 2026 (2 x 1800 €). Ceux-ci devront être intégralement remboursés sous 24 mois à compter du 30/07/2026.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le mardi 29 septembre 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Monsieur le Maire
Hervé RIVOIRE